



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les échanges de céréales et leurs implications politiques et économiques

J.-P. Chabert

Citer ce document / Cite this document :

Chabert J.-P. Les échanges de céréales et leurs implications politiques et économiques. In: Économie rurale. N°115, 1976. Les produits alimentaires stratégiques - Première partie. pp. 23-30;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2438>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_115_1_2438

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Grain Exchanges and their Economic and Political Implications - Grain crops have long been a political weapon as their production, processing and circulation are inseparable from deliberate steps taken by the State, steps that may vary or may reinforce one another. The dependence or the domination of a country cannot be deduced simply by glancing at its trade flow. Everything depends on the importing States to have a hand in the structuring of the economy of the exporting country, with a view to its own imports, or on the contrary, the exporting country's governments abilities to have a hand in the structuring of the economy of the importing country, with a view to its own exports.

The increase in cereal trade has not led to less heterogeneous production conditions among competing and interrelated firms in the grain complete. It has modified this heterogeneity and placed it elsewhere in a process in which phases of specialization and despecialization, of concentration and déconcentration alternate. During this process, production conditions and the relations between agents in the cereal complete change. The marginalization of a region or of a country heralds its modernization on a new basis.

Some economic and financial agents may have an influence on the reproduction and modified place of the heterogeneous nature of production conditions by means of the monopoly control they exert on prices and technical innovation. Moreover, protectionist measures adopted by the various States give rise to a great many comparative local advantages which can be known and used only by these agents which act quickly and easily on an international scale. In such conditions protectionist policies aimed at protecting some national producers (and which do indeed protect them) at the same time had to the most powerful economic agents being reinforced and to continued instability on the international markets.

These are the main points considered here, with France as an example. France, in the process of industrialization, has considerably developed its commercial exchanges in grain crops and from colonization to decolonization has, from being an importing country, become an exporting country. The problems posed by commercial exchanges in grain do not seem to be really specific. They are on the whole those of an international, monopolistic market, divided up into national States.

Résumé

Les céréales sont depuis longtemps une arme politique car leur production, leur transformation et leur circulation sont inséparables d'actions délibérées de l'Etat qui se renforcent et se diversifient. La dépendance ou la domination d'un pays ne peut être déduite d'une simple lecture des flux de marchandises. Tout dépend en particulier de la capacité de l'Etat du pays importateur à participer à la structuration, pour ses besoins d'importation, de l'économie de l'Etat du pays exportateur, on inversement de la capacité de l'Etat du pays exportateur à participer à la structuration, pour ses besoins d'exportation, de l'économie de l'Etat du pays importateur.

L'augmentation des échanges marchands de céréales n'a pas fait disparaître l'hétérogénéité des conditions de production des entreprises concurrentes et interreliées du complexe céréalier. Elle l'a renouvelée et déplacée dans un processus où alternent des phases de spécialisation et de déspecialisation, de concentration et de déconcentration : au cours de ce processus, les conditions de production et les rapports entre les agents du complexe céréalier changent. La marginalisation d'une région ou d'un pays prépare sa modernisation sur des bases nouvelles.

Certains agents économiques et financiers peuvent influencer la reproduction et le déplacement de l'hétérogénéité des conditions de production grâce au contrôle monopolistique qu'ils exercent sur les prix et la diffusion des techniques. De plus, les mesures protectionnistes adoptées par les différents Etats créent un grand nombre d'avantages comparatifs locaux qui ne peuvent être connus et utilisés que par ces agents qui agissent avec rapidité et souplesse à l'échelle internationale. Dans ces conditions, les politiques protectionnistes qui se proposent de protéger et protègent effectivement une partie des producteurs nationaux, aboutissent, dans le même temps, à renforcer les agents économiques les plus puissants et à perpétuer l'instabilité des marchés internationaux.

Tels sont les principaux points abordés ici à partir de l'exemple de la France qui dans le processus d'industrialisation a développé considérablement ses échanges marchands de céréales et qui, de la colonisation à la décolonisation, est passée du statut de pays importateur à celui de pays exportateur. Les problèmes posés par les échanges marchands de céréales ne semblent pas vraiment spécifiques.

fragmentée en Etats nationaux.

LES ÉCHANGES DE CÉRÉALES ET LEURS IMPLICATIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

J.-P. CHABERT
GEREI - INRA (*)

Les céréales sont depuis longtemps une arme politique car leur production, leur transformation et leur circulation sont inséparables d'actions délibérées de l'Etat qui se renforcent et se diversifient. La dépendance ou la domination d'un pays ne peut être déduite d'une simple lecture des flux de marchandises. Tout dépend en particulier de la capacité de l'Etat du pays importateur à participer à la structuration, pour ses besoins d'importation, de l'économie de l'Etat du pays exportateur, ou inversement de la capacité de l'Etat du pays exportateur à participer à la structuration, pour ses besoins d'exportation, de l'économie de l'Etat du pays importateur.

L'augmentation des échanges marchands de céréales n'a pas fait disparaître l'hétérogénéité des conditions de production des entreprises concurrentes et interreliées du complexe céréalier. Elle l'a renouvelée et déplacée dans un processus où alternent des phases de spécialisation et de déspecialisation, de concentration et de déconcentration : au cours de ce processus, les conditions de production et les rapports entre les agents du complexe céréalier changent. La marginalisation d'une région ou d'un pays prépare sa modernisation sur des bases nouvelles.

Certains agents économiques et financiers peuvent influencer la reproduction et le déplacement de l'hétérogénéité des conditions de production grâce au contrôle monopolistique qu'ils exercent sur les prix et la diffusion des techniques. De plus, les mesures protectionnistes adoptées par les différents Etats créent un grand nombre d'avantages comparatifs locaux qui ne peuvent être connus et utilisés que par ces agents qui agissent avec rapidité et souplesse à l'échelle internationale. Dans ces conditions, les politiques protectionnistes qui se proposent de protéger et protègent effectivement une partie des producteurs nationaux, aboutissent, dans le même temps, à renforcer les agents économiques les plus puissants et à perpétuer l'instabilité des marchés internationaux.

Tels sont les principaux points abordés ici à partir de l'exemple de la France qui dans le processus d'industrialisation a développé considérablement ses échanges marchands de céréales et qui, de la colonisation à la décolonisation, est passée du statut de pays importateur à celui de pays exportateur.

Les problèmes posés par les échanges marchands de céréales ne semblent pas vraiment spécifiques. Ce sont plus généralement ceux d'une économie internationale de marché, monopolistique et fragmentée en Etats nationaux.

Grain Exchanges and their Economic and Political Implications

Grain crops have long been a political weapon as their production, processing and circulation are inseparable from deliberate steps taken by the State, steps that may vary or may reinforce one another. The dependance or the domination of a country cannot be deduced simply by glancing at its trade flow. Everything depends on the importing States to have a hand in the structuring of the economy of the exporting country, with a view to its own imports, or on the contrary, the exporting country's governments abilites to have a hand in the structuring of the economy of the importing country, with a view to its own exports.

The increase in cereal trade has not led to less heterogeneous production conditions among competing and interrelated firms in the grain complete. It has modified this heterogeneity and placed it elsewhere in a process in which phases of specialization and despecialization, of concentration and deconcentration alternate. During this process, production conditions and the relations between agents in the cereal complete change. The marginalization of a region or of a country heralds its modernization on a new basis.

Some economic and financial agents may have an influence on the reproduction and modified place of the heterogeneous nature of production conditions by means of the monopoly control they exert on prices and technical innovation. Moreover, protectionist measures adopted by the various States give rise to a great many comparative local advantages which can be known and used only by these agents which act quickly and easily on an international scale. In such conditions protectionist policies aimed at protecting some national producers (and which do indeed protect them) at the same time had to the most powerful economic agents being reinforced and to continued instability on the international markets.

These are the main points considered here, with France as an example. France, in the process of industrialization, has considerably developed its commercial exchanges in grain crops and from colonization to decolonization has, from being an importing country, become an exporting country.

The problems posed by commercial exchanges in grain do not seem to be really specific. They are on the whole those of an international, monopolistic market, divided up into national States.

(*) GEREI : groupe d'étude des relations économiques internationales.

Aux Etats-Unis, le président Ford et M. Kissinger évoquent la possibilité d'utiliser l'alimentation comme une « arme politique ». Un service gouvernemental, la CIA, publie un rapport estimant que « la disparité entre les riches et les pauvres va probablement s'aggraver » et que « détenant la plus grande partie des quantités mondiales de grains destinés à l'exportation, les Etats-Unis pourraient recouvrer dans les affaires mondiales l'hégémonie qu'ils détenaient dans l'immédiat après-guerre » (1). Mais les Etats-Unis peuvent-ils réellement utiliser les biens agricoles et alimentaires, et en particulier les céréales, comme une arme politique ? Si tel est le cas, s'agit-il d'une pratique nouvelle qui romprait une longue tradition universelle de commerce pacifique et apolitique ? L'Etat n'intervient-il pas depuis longtemps et dans tous les pays pour organiser, réglementer ou garantir la production, la transformation et le commerce des grains ? L'intervention d'un Etat étant politique par définition, ne vise-t-elle pas la défense d'intérêts nationaux, généraux ou particuliers, et n'est-il pas logique qu'elle se heurte à celles d'autres Etats ?

En France, de longue date, la fixation du prix des céréales a suscité de vives polémiques et d'importants conflits. En 1957, par exemple, M. Hallé, dirigeant de l'AGPB, échange à ce sujet des propos peu amènes avec diverses personnalités, MM. Auriol, Duverger et Sauvy (2). M. Hallé estime que M. Vincent Auriol « ignore tout de la question du blé » et qu'« il signe aujourd'hui dans la presse pour diviser pour dresser les Français les uns contre les autres, des articles où le fiel enrobe les chiffres fantaisistes et les arguments de café du commerce ». Des articles de M. Duverger, M. Hallé dit : « ils suent tellement le parti pris, l'ignorance du sujet et la haine recuite, qu'ils méritent seulement dégoût et mépris ». Quant à M. Sauvy « son exemple nous montre », toujours selon M. Hallé, « que des esprits supérieurs, parfois emportés par la passion partisane ou bien ignorant ou négligeant les faits réels, peuvent bâtir dans l'abstrait de belles théories qui ne tiennent pas debout ». La théorie de M. Sauvy, résumée par M. Hallé, voudrait, entre autres, que les cultivateurs les plus riches « s'abritent pour défendre le prix du blé, uniforme dans tout le pays, derrière les hauts prix de revient des départements misérables » et trouvent encore le moyen de se faire applaudir « par la masse des paysans des départements qu'elle ruine ». Mais est-il possible de définir un prix juste ? Existe-t-il un producteur moyen, un transformateur moyen, un négociant moyen de céréales ? Existe-t-il un mécanisme invisible réglant automatiquement et mécaniquement les rapports des agents et des groupes d'agents économiques sans qu'aucun d'entre eux ait plus de pouvoir pour « faire » les prix ?

L'augmentation de la consommation humaine indirecte de céréales sous forme de viande est depuis quelques années violemment contestée au nom de la lutte contre le gaspillage, au nom de la lutte contre la faim dans le monde, ou même au nom de la diététique. Un opuscule actuellement diffusé dans certains magasins spécialisés, donne les justifications suivantes d'un retour à une consommation accrue de blé :

« Ainsi le blé entier contient en réalité tous les ingrédients nécessaires à la nutrition de l'homme, et les contient dans les plus justes proportions et sous la forme la plus utile. Il ressort de cette analyse qu'un homme peut se nourrir exclusivement de blé sans risque d'être sous-alimenté sous aucun rapport. Ceci serait impossible avec n'importe quel autre produit, naturel ou fabriqué. Mais il est préférable, à la longue, et pour éviter la monotonie, de ne pas se priver de tous les excellents produits de la Nature.

» La principale raison de la dégénérescence actuelle de notre race - tuberculose, rachitisme, scrofules, neurasthénie, anémie, cancers, etc... - doit être cherchée dans une alimentation contre nature, trop pauvre en vitamines et sels biochimiques, et où les excitants et toxiques, comme la viande, le sel et le sucre, ont pris la place des aliments complets naturels et fortifiants.

» Cela vient de ce que de nos jours, on a oublié que le blé complet est l'aliment de base pour la race blanche et que dans l'usage qu'on en fait, on l'a dépouillé de ses plus précieuses qualités. Il est inconcevable que dans nos villes il soit presque impossible de se procurer du blé, alors qu'on devrait pouvoir en acheter dans toutes les épiceries, aussi bien que l'orge, le riz, le maïs ou l'avoine » (3).

La contestation du modèle actuel de consommation des céréales, quelles que soient ses justifications, montre qu'il n'y a pas de besoins humains naturels de céréales. De toute façon, même si de tels besoins existaient, ils pourraient très bien n'être pas satisfaits. Il en va de même des besoins en céréales historiquement et socialement déterminés. La satisfaction des besoins humains en céréales peut être subordonnée à l'intérêt économique et politique du flux d'échange qu'elle appelle, car les échanges marchands de céréales sont étroitement liés à l'intervention de l'Etat et aux conditions de production dans les entreprises du complexe céréalier intéressées par la production, la transformation et la commercialisation des céréales.

Cette possibilité de subordination de la consommation humaine - destination finale des échanges marchands de céréales brutes ou transformées - nous ramène aux deux premières séries de questions soulevées à propos de l'utilisation des céréales comme une arme politique et à propos de la fixation du prix du blé.

(1) Joseph COLLINS. — La CIA et l'arme alimentaire. Le Monde Diplomatique, septembre 1975.

(2) M. MARLOIE. — La politique de l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB). GEREI-INRA, mai 1974.

(3) Mangeons plus de blé, le blé soutien de la vie. Manières scientifiques d'apprêter le blé. Publié par Mazdaznan, Genève, 20 pages.

Quelques éléments de réponse peuvent être apportés à ces diverses questions, en s'appuyant sur l'exemple de la France. Schématiquement, dans le processus d'industrialisation, le très important développement des échanges marchands de céréales a impliqué :

- 1 — un renforcement et une diversification de l'action de l'Etat ;
- 2 — une reproduction et un déplacement de l'hétérogénéité des conditions de production dans les entreprises du complexe céréalier.

En traitant ces deux points, j'indiquerai rapidement quelle évolution des conditions de production et quelles actions de l'Etat seraient susceptibles d'assurer un élar-

gissement des débouchés intérieurs et extérieurs de céréales produites sur le territoire français.

Politique désigne ici ce qui a trait aux affaires de l'Etat ; économique désigne ce qui a trait aux conditions de production dans des entreprises dont les rapports passent par le marché. Il n'est pas postulé de comportement homogène des entreprises, mais il est admis que les acheteurs et les vendeurs sont sensibles aux prix des marchandises échangées (biens, travail) ; céréales désigne un ensemble de grains et de plantes pouvant servir à la fois à la fabrication du pain et d'autres produits semblables destinés à la consommation humaine, et à la fabrication d'aliments du bétail - divers produits agricoles ou industriels étant dans les deux cas substituables, dans certaines limites, aux céréales.

I — RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'ACTION DE L'ETAT

En France, au 19^{me} siècle, le développement industriel protégé par l'Etat et la construction de l'empire colonial, sont accompagnés d'une augmentation des importations de céréales. Une inversion des flux s'amorce dans l'entre deux guerres. Elle se confirme après la deuxième guerre mondiale, quand la France, reconnue comme pays exportateur par le premier accord international sur le blé, augmente rapidement ses exportations de céréales. Dans le même temps, plusieurs de ses anciens fournisseurs deviennent importateurs. C'est le cas des pays du Maghreb, anciennes colonies françaises.

Cette inversion de flux signifie-t-elle que la France, en passant du statut de pays importateur à celui de pays exportateur, est du même coup et de ce fait passée d'une situation de pays dépendant à une situation de pays dominant ? La réponse est évidemment négative, puisqu'il est difficile de dire que la France était à l'époque coloniale un pays dépendant des pays exportateurs. Il apparaît ainsi que la dépendance ou la domination d'un pays ne peut être déduite d'une simple lecture des flux de marchandises entre pays. Tout dépend en effet du type d'agents qui font les échanges et de l'impact de ceux-ci sur le rapport entre les agents opérant dans le pays receveur. Tout dépend également de la capacité de l'Etat du pays importateur à participer à la structuration pour ses besoins d'importation, de l'économie de l'Etat du pays exportateur ou inversement de la capacité de l'Etat du pays exportateur à participer à la structuration, pour ses besoins d'exportation, de l'économie de l'Etat du pays importateur. C'est en tout cas dans cette perspective que seront appréciés ici les résultats passés ou possibles de l'action de l'Etat français.

Ainsi au 19^{me} siècle, en pratiquant une politique extérieure active dans divers domaines - militaire, financier, colonial... - l'Etat permit, entre autres, à la France d'importer des céréales sans être un pays dépendant.

L'Etat français et des agents économiques français purent exercer en moyenne un fort contrôle sur les sources des importations et, dans les pays maghrébins, exercer un contrôle quasi-total s'étendant jusqu'à la production céréalière.

Les importations de céréales effectuées à des prix relativement bas, favorisèrent le développement économique, industriel et agricole de la France. A une époque où les céréales peu transformées occupaient une place importante dans la consommation des ménages, ces importations pesèrent sur le niveau des salaires de l'industrie, et créèrent ainsi une situation favorable à son développement. Elles concurrencèrent efficacement la céréaliculture métropolitaine même si elles le firent moins brutalement que dans le cas de l'Angleterre.

L'exode rural des agriculteurs les moins bien placés pour la production des céréales, comme d'ailleurs pour d'autres cultures développées dans les colonies (oléagineux, textiles), ouvre le champ à une céréaliculture plus marchande, plus mécanisée, plus productive. Celle-ci prend un net essor après la première guerre mondiale, et entraîne une certaine spécialisation régionale et une répartition très inégale du parc de tracteurs (4). L'essentiel est alors acquis du point de vue de la marchandisation-modernisation de la production céréalière et de son articulation à l'ensemble de l'économie. L'organisation des producteurs et des marchés (l'AGPB est créée en 1924, l'ONIC est créé en 1936) vise à consolider les acquis et à les protéger contre la concurrence du Nouveau Monde.

En 1931, alors que le prix intérieur du blé est environ six fois supérieur à celui pratiqué sur le marché de Kansas City, le Ministre de l'Agriculture Tardieu,

(4) J.-P. BOURDON. — Le développement du machinisme agricole en France. GEREI-INRA, 1975.

annonce que les céréales vont à nouveau s'étendre partout (5).

L'Etat renforce une politique protectionniste et met en place une politique de prix intérieurs concertée avec les organisations professionnelles et coopératives, avec la meunerie, la boulangerie et le négoce. Le circuit français blé-farine-pain, s'institutionnalise et règle le marché de la consommation humaine directe de céréales. Les céréales fourragères restent largement autoconsommées, mais l'intérêt du marché aboutissant à la consommation de céréales par les animaux, commence à être perçu, comme le regrette René Dumont (6).

L'Etat arbitre les conflits entre les agents qui portent principalement sur la hiérarchie des prix des céréales brutes et transformées. Le prix à la production pose la question de sa signification différentielle pour les gros et les petits céréaliers et corrélativement celle de son effet sur la spécialisation ou la déspecialisation des régions et des exploitations. Le prix de détail conserve toujours son importance pour le pouvoir d'achat des salariés et la croissance de l'industrie. S'il apparaît trop élevé, les meuniers et les boulangers accuseront les producteurs et en particulier les gros. De leur côté, les céréaliers accuseront le secteur pléthorique et anarchique de la meunerie et de la boulangerie où une opération de restructuration et de modernisation, devrait permettre de réduire les coûts et donc la marge entre prix à la production agricole et prix de détail.

Ainsi, des rapports « naturels » s'instaurent entre les agents nationaux du complexe céréalier marchand qui cherche à les étendre en achevant de ronger le secteur de fabrication familiale du pain et en perfectionnant le réseau de collecte. Les importations tendent à se réduire. La céréaliculture du Maghreb se fige dans son état premier et perd sa capacité exportatrice. Après avoir contribué à la restructuration de la céréaliculture métropolitaine et favorisé l'industrialisation, elle vit de ses rentes comme si la colonisation du Maghreb pouvait rester une affaire intérieure.

Après la deuxième guerre mondiale, les rapports « naturels » du circuit blé-farine-pain s'épuisent peu à peu. Les instruments protectionnistes et organisationnels précédemment définis sont maintenus malgré les hésitations de l'immédiat après-guerre sur le niveau de prix à la production et sur le choix de la voie de développement agricole. Les exploitations et les régions marginales participent à la croissance et à la modernisation rapides de la production céréalrière. Les débouchés de l'industrie chimique et mécanique s'élargissent. Les organismes, étatiques et professionnels, de crédit de recherche et de vulgarisation se renforcent.

(5) J.W. BRINTON. — Wheat and politics. Minneapolis, 1931.

(6) R. DUMONT. — Agronome de la faim. Lafont, Paris, 1974.

Mais les campagnes pour la promotion du pain ne peuvent éviter un lent déclin des formes « traditionnelles » de consommation directe des céréales. Sur les marchés internationaux, la concurrence est difficile avec les pays (Etats-Unis, Canada, Australie) et les grandes maisons du négoce international qui ont consolidé leur capacité agricole industrielle et commerciale pendant la guerre. De plus l'exportation, en portant essentiellement sur des céréales brutes, désunit le front des agents du circuit blé-farine-pain. Elle intéresse surtout les producteurs et les négociants, privés ou coopératifs, nationaux ou multinationaux, tandis que les transformateurs se montrent intéressés pour des raisons de prix et de qualité par des importations. Il convient donc de trouver des solutions nouvelles pour écouler la production. La solution aliments du bétail ou consommation de céréales par les animaux s'avéra la plus efficace. Elle échappa à l'initiative du circuit blé-farine-pain. Le complexe céréalier français perd alors de son caractère national et de sa spécificité. L'Etat joue néanmoins un rôle important pour élargir les échanges marchands intérieurs et pour stimuler les exportations vers les pays de la CEE et vers les pays tiers.

L'Etat, tout en maintenant une politique de contrôle des prix intérieurs et extérieurs, participe activement à l'élargissement des échanges marchands intérieurs :

- 1 — en soutenant la modernisation de l'élevage par des actions diverses qui aboutissent à une consommation croissante d'aliments du bétail incorporant une proportion importante de céréales ;
- 2 — en autorisant les investissements de firmes étrangères en France qui proposent une gamme de produits attractifs pour les éleveurs et les consommateurs ;
- 3 — en finançant des équipements socio-éducatifs qui contribuent au changement des habitudes alimentaires : cantines d'écoles, restaurants d'entreprises ou de centres de loisirs, services de vulgarisation en économie domestique... Les jeunes consommateurs notamment apprennent ainsi que la consommation indirecte de céréales est plus saine, plus adaptée à notre vie moderne que la consommation directe de céréales sous forme de pain et de nouilles.

La nouvelle orientation de la politique de l'Etat traduit l'importance croissante des industries d'amont et d'aval de la céréaliculture, et plus généralement de l'agriculture. La politique de contrôle des prix des produits agricoles et alimentaires qui est maintenue apparaît comme un moyen de régler la croissance relative de différents secteurs industriels et agricoles, alors qu'aux débuts de l'industrialisation, une telle politique visait surtout par de bas prix relatifs des céréales transformées, à peser sur le niveau des salaires et à réaliser une condition favorable à la croissance d'ensemble de l'industrie.

Des prix bas à la production risquent de limiter la demande du secteur agricole en moyens de production et en biens de consommation intermédiaire vendus par les industries d'amont. Une réduction de l'écart entre prix à la production des céréales et prix des produits alimentaires fabriqués avec ou à partir des céréales risque de freiner le développement des industries d'aval. Pour les industries de l'alimentation animale, un prix relativement élevé des céréales rend plus intéressants les substituts (manioc, soja...) des céréales produites localement et du même coup peut contribuer à renforcer les entreprises qui ont une grande facilité d'approvisionnement sur les marchés internationaux aux dépens des entreprises locales gênées par la complexité et l'instabilité de ces marchés.

Pour les industries lourdes qui ont atteint un haut niveau de capitalisation et de productivité du travail, des prix élevés des produits alimentaires ont moins d'importance sur la fixation du niveau des salaires que pour les secteurs moins capitalistes où le niveau des salaires est généralement moins élevé.

Les industries agricoles et alimentaires et les commerces alimentaires qui emploient une part importante de la population active, vivent de l'écart entre prix des produits agricoles et prix des produits alimentaires. L'écart moyen a tendance à s'accroître. Mais comme tous les salariés des différents secteurs de l'activité économique ne peuvent acheter les services les plus coûteux pour un usage quasi équivalent, le secteur des IAA diversifie sa gamme de produits. Pour tirer le parti maximum de la transformation et de la commercialisation des céréales destinées à la consommation humaine, il convient de proposer, au prix maximum, à chaque catégorie de consommateurs un produit spécifique incorporant des services plus ou moins importants. Les milieux relativement favorisés consommeront plus de viande, tandis que les milieux moins favorisés auront une consommation directe de céréales plus importante.

**

La colonisation prenant fin et la capacité d'exportation de la céréaliculture se renforçant, l'Etat développe deux volets nouveaux de politique extérieure favorables aux exportations françaises de céréales : une politique européenne et une politique d'aide au développement des pays du Tiers-Monde.

La construction de la CEE, à laquelle l'Etat consacre beaucoup d'efforts pour y insérer l'agriculture, permet un élargissement du domaine d'application des traits essentiels de la réglementation céréalière française. Des conditions favorables sont ainsi créées pour l'expansion de la production céréalière française et européenne. Cet îlot céréalier européen, protégé de la concurrence internationale, favorise les exportations de la France vers ses partenaires déficitaires. Mais cette protection a des limites et pose des problèmes nouveaux pour les exportations françaises vers les pays tiers.

Toutes les céréales ne sont pas également protégées, et la protection n'est pas la même dans tous les pays. De plus, des substituts des céréales dans la fabrication des aliments du bétail et des produits alimentaires ne font pas l'objet de mesures protectionnistes, et sont importés alors qu'ils pourraient être produits en Europe. Cette situation limite les exportations de la France vers ses partenaires, et en même temps pousse à la hausse des prix des substituts importés librement (soja en particulier...). Il suffit en effet pour les vendre que leur prix soit quelque peu inférieur à celui des céréales. Ceci est avantageux pour les Etats-Unis dont les exportations vers les pays de la CEE croissent malgré le protectionnisme.

L'absence d'unité monétaire diminue la portée des accords de prix en unités de compte (7), alourdit la procédure d'exportation, et favorise les agents économiques qui ont la plus grande souplesse de fonctionnement, et donc la possibilité d'arbitrer entre différents marchés nationaux. Mais l'écoulement de la production céréalière française à l'intérieur du marché commun, est surtout gêné par le fait que la France n'a pas les moyens de structurer chez ses partenaires un modèle de consommation animale et humaine tel que la consommation de céréales françaises puisse lui conférer une rentabilité particulière. En effet une partie importante des agents économiques intéressés par l'alimentation humaine et animale se passent déjà en partie des céréales françaises, n'ont pas de caractère national particulier et ont joué un rôle de premier plan en France même dans l'élargissement des échanges de céréales destinées à l'élevage.

Dès maintenant donc, alors que le potentiel de production céréalière est loin d'être pleinement utilisé, la France exporte et cherche à exporter plus vers des pays tiers. Dans la mesure où le cours mondial des céréales est généralement plus bas et plus instable que le cours intérieur de la CEE, exporter suppose des mécanismes de régulation et des compensations financières sur lesquels la France n'a pas toute liberté. Il reste d'autre part qu'exporter des céréales vers les pays du Tiers-Monde ne peut signifier de manière générale distribution de céréales à des gens qui ont faim par suite d'une catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance. La demande de ces pays ne peut être monétarisée (au moins en partie) sans un certain type de développement économique. L'augmentation des exportations de céréales sur une base permanente et massive suppose la définition de programmes d'aide au développement (aide alimentaire, aide financière ou technique), permettant de structurer l'économie du pays receveur de telle manière que les importations de céréales puissent être injectées dans le circuit local des échanges marchands entre agents de la transformation ou de la commercialisation. Le développement d'élevages (de volailles ou de vaches laitières consommant des céréales) et de céréalicultures marchan-

(7) Hélène DELORME. — Monnaies flottantes et marché commun : la France, l'Allemagne et le reste du monde. GEREI-INRA/CERI-FNSP, 1975.

des appuyées par des industries d'amont et d'aval peut contribuer à une telle structuration et, de ce fait, jouer un rôle important dans la promotion des exportations. Pour le moment, de tels programmes restent relativement limités en France par rapport aux possibilités d'exportation et par rapport à la demande potentielle des pays du Tiers-Monde.

Ainsi, l'accroissement des échanges marchands de céréales n'a pas rendu et ne rend pas caduque l'intervention de l'Etat. Il l'a au contraire poussée à se renforcer et à se diversifier. L'Etat pourrait être à l'avenir amené à intervenir dans les domaines suivants :

- modernisation de l'élevage bovin, celle des élevages de porcs et de volailles étant acquise ;
- élargissement de la protection douanière du marché commun à l'ensemble des céréales et à leurs substituts ;
- augmentation des programmes d'aide aux pays du Tiers-Monde.

Pour faire face à l'instabilité des marchés internationaux et aux diverses situations conjoncturelles suscep-

tibles de menacer les débouchés extérieurs de la céréaliculture française, l'Etat pourrait être conduit à mettre en œuvre une planification souple des emblavements et de la production menée de pair avec celle d'installations de stockage à développer.

Les échanges marchands de céréales étant inséparables d'interventions délibérées de l'Etat, les céréales sont donc bien une arme politique.

Mais dans les conditions de fonctionnement de notre économie, la politique de l'Etat peut-elle à la fois soutenir l'élargissement des échanges marchands de céréales et contribuer à une modernisation de la céréaliculture et de l'élevage qui réduirait les inégalités entre les exploitations agricoles et les entreprises industrielles et commerciales du complexe céréalier ?

Si tel n'est pas le cas, quelle est la signification d'échanges internationaux mettant en rapport des agents et des Etats ayant des moyens différents ou poursuivant des objectifs concurrents ? Quelle est la portée d'une politique protectionniste nationale ou régionale, étant donné qu'il est peu vraisemblable que les Etats disparaissent à moyen terme et qu'en conséquence d'autres Etats ou d'autres groupes d'Etats puissent adopter des politiques du même type ?

II — REPRODUCTION ET DEPLACEMENT DE L'HETEROGENEITE DES CONDITIONS DE PRODUCTION

L'augmentation des échanges marchands de céréales n'a pas fait disparaître l'hétérogénéité des conditions de production des entreprises concurrentes et interreliées du complexe céréalier. Elle l'a renouvelée et déplacée dans un processus où alternent des phases de spécialisation et de déspecialisation, de concentration et de déconcentration. Au cours de ce processus les conditions de production et les rapports entre les agents du complexe céréalier changent.

Une partie de l'activité de production ou de transformation des céréales menée par des exploitations agricoles, par des entreprises artisanales et par des ménages a été prise en charge par des entreprises industrielles. Tel est partiellement le cas de la fabrication de produits utilisés par les exploitations de céréaliculture ou d'élevage (aliments du bétail, engrais, semences...) ; du pré-cuisinage, du conditionnement et du stockage des produits alimentaires cuisinés dans les ménages ; de la préparation des repas consommés par les ménages, dans les cantines du temps de travail, et dans les restaurants du temps de loisir ; de la fabrication industrielle du pain français ou d'autres types de pain de longue conservation ; de la distribution de nombreux produits à base de céréales par les magasins à grande surface.

Ainsi des opérations productives non salariées, des exploitations agricoles, des entreprises artisanales et des

ménages sont devenues des opérations productives salariées d'entreprises industrielles ou de services.

Mais cet appauvrissement du système de production des exploitations agricoles, des entreprises artisanales et des ménages se produit à des rythmes inégaux. De plus, à un moment donné, il affecte inégalement les différentes catégories d'exploitations, d'entreprises ou de ménages, les différentes régions, les différentes activités.

Le maïs se développe d'abord dans une région périphérique pour la céréaliculture française, avant de pénétrer ses régions centrales avec des variétés et des techniques différentes. Ce mouvement de déspecialisation risque d'être aujourd'hui suivi d'un mouvement de respecialisation, certaines régions centrales étant intéressées par d'autres céréales ou d'autres cultures substituts, le Sud-Ouest pouvant mettre en œuvre des techniques d'irrigation.

La consommation d'aliments du bétail croît en s'appuyant particulièrement sur la production de volailles et de porcs dans les petites exploitations d'une région périphérique (la Bretagne). La marchandisation qui en résulte s'accompagne du développement concurrentiel d'élevages de porcs et de volailles conduits sur place ou dans d'autres régions par des entreprises de taille supérieure et ne disposant pas d'un autoapprovisionnement non marchand.

Dans le secteur des industries de l'alimentation du bétail, le développement est amorcé ponctuellement par

de grandes entreprises souvent multinationales. Il se poursuit et se généralise avec l'apparition d'un grand nombre d'entreprises de tailles plus modestes, privées ou coopératives.

Un mouvement de déspecialisation et de délocalisation commence à affecter l'élevage bovin. La modernisation des bassins traditionnels de production de viande et de lait a entraîné une consommation accrue d'aliments concentrés, marchands, mais techniquement et comparativement à d'autres pays elle pouvait être accrue dans de très importantes proportions. De toute façon, l'actuelle marchandisation de l'approvisionnement des bassins d'élevage rend d'ores et déjà possible une concurrence entre éleveurs et céréaliers, ces derniers bénéficiant de divers avantages pour transformer, sur leurs exploitations, des céréales en produits animaux. Les céréaliers étant très sensibles aux variations de prix, comme le montrent diverses études (8), auront vraisemblablement tendance à retenir des activités d'élevage susceptibles d'augmentation ou de diminution rapide suivant la conjoncture des prix.

Mais la marchandisation de l'approvisionnement des bassins d'élevage, risque d'entraîner d'autres conséquences. En dehors des éleveurs et des céréaliers, certains agents risquent d'avoir des avantages relatifs pour des substituts de l'alimentation des bovins ou pour la fabrication de viande et de lait. La production de viande et de lait devrait susciter à l'avenir la coexistence de « solutions » très diverses : exploitations traditionnelles-modernes d'élevage bovin ayant survécu à la crise, ranching de montagne, ateliers viande des exploitations cérésières, étables laitières des régions à forte concentration urbaine, abattoirs intégrant des ateliers d'engraissement, entreprises industrielles fabriquant du lait artificiel ou de la viande végétale...

L'élargissement des échanges marchands de céréales renforce et élargit l'unité par le marché des entreprises et des ménages producteurs, transformateurs, négociants ou consommateurs de céréales. L'augmentation de la taille de certaines entreprises (concentration) et l'augmentation de la capacité de production de certaines régions ou de certaines entreprises (spécialisation) n'ont pas de caractère absolu et régulier, et n'ont pas fait disparaître l'hétérogénéité des agents intéressés par les échanges marchands de céréales. Celle-ci semble au contraire s'être accentuée si l'on considère par exemple qu'il y a toujours des livreurs de moins de 50 q, alors que les livraisons des plus gros livreurs ne cessent d'augmenter. Les typologies d'entreprises deviennent de plus en plus longues et raffinées, la liste des systèmes et des sous-systèmes s'allonge. Ces typologies donnent lieu à de nombreuses polémiques qui consacrent le fait que la

(8) J. BROSSIER, P. de LA VAISSIERE, C. LIENARD, M. PETIT. — Systèmes de production en régions de grandes cultures. INRA-SEI, 1974.

notion d'entreprise moyenne et de consommateur moyen perd de sa signification. Les plus grandes, les plus multinationales, les plus modernes des entreprises produisent des biens qui sur le marché sont pour les acheteurs (ou sont perçus par eux comme) des équivalents ou des quasi-équivalents de ceux produits par les entreprises locales, artisanales et peu capitalistiques.

Comme cela a été souvent souligné, une telle hétérogénéité des conditions de production qui, à un niveau de prix déterminé, met en concurrence sur le même marché des entreprises marginales avec des entreprises plus capitalistiques, permet à celles-ci une rentabilité accrue. Ces dernières peuvent ainsi, entre autres, renforcer leur appareil de production souvent sous-utilisé et acquérir une souplesse de fonctionnement leur permettant de tirer avantageusement parti de situations conjoncturelles.

Ce fait n'intéresse pas que les théoriciens de l'économie. Il est clairement perçu par les agents économiques et financiers dominants (9). Ils en fournissent la preuve pratique en accordant une place très importante dans leurs préoccupations et dans leurs projets aux réactions des entreprises marginales et des petites exploitations aux prix de marché.

Or ces agents constituent un monopole en ce sens qu'ils sont à même d'agir de façon privilégiée :

- sur le niveau des prix (à l'entrée et à la sortie du territoire national et sur le territoire national) ;
- sur la vulgarisation et la diffusion des techniques (à l'échelle nationale ou internationale dans le cadre de programmes divers de formation, d'expérimentation, de crédit).



Les conditions existent donc pour que s'exerce sur la base de l'hétérogénéité des conditions de production, un contrôle délibéré des prix et de la diffusion des techniques permettant de régler soit l'élimination des exploitations marginales, soit la création d'exploitations marginales modernes suivant les exigences de l'élargissement des échanges marchands et du maintien de leur rentabilité.

Mais le contrôle monopolistique des prix et de la diffusion des techniques ne s'effectue pas de manière unifiée à l'échelle mondiale. Il s'effectue de manière spécifique à l'échelle de chaque Etat.

Les mesures protectionnistes adoptées par les différents Etats contribuent à la hausse relative des prix des

(9) Voir notamment : M. MARLOIE, J.-P. BOURDON, op. cit., S. ALMEIDA, J.-P. CHABERT, J.M. VON DER WEID. — Les exportations des Etats-Unis au titre de l'aide alimentaire. GEREI-INRA.

J.-J. DREVON. — Développement rural et technologie intermédiaire : la stratégie de la Banque Mondiale. GEREI-INRA (à paraître).

produits agricoles et alimentaires ou plutôt empêchent la baisse de ces prix qu'une situation concurrentielle pure et parfaite à l'échelle mondiale permettrait d'obtenir. De plus et surtout ces mesures créent un grand nombre d'avantages comparatifs locaux qui ne peuvent être connus et utilisés que par les agents économiques qui ont la possibilité d'agir à l'échelle internationale.

Les particularités protectionnistes des politiques céréalières nationales qui se proposent de protéger et protè-

gent effectivement une part e des producteurs nationaux, aboutissent ainsi dans le même temps à renforcer les agents économiques les plus puissants et à perpétuer l'instabilité des marchés internationaux.

Les problèmes posés par les échanges marchands de céréales ne me semblent pas vraiment spécifiques. Ce sont plus généralement ceux d'une économie internationale de marché, monopolistique et fragmentée en Etats nationaux.